

AVIS DE COURSE 2018

LE HAVRE 2 et 3 juin 2018

SPORT NAUTIQUE et PLAISANCE du HAVRE

Avis de course

1-ORGANISATION

Le Grand Prix SNPH est organisé par le Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH).

2-REGLES

La régata du Grand Prix SNPH sera régie par les règles:

2.1:de Course à la Voile.

2.2:des règles des courses OSIRIS Habitables pour les croiseurs engagés dans les flottes OSIRIS et pour la flotte « L ».

2.3:de la jauge IRC pour les croiseurs engagés dans la flotte IRC.

2.4:des classes monotypes.

2.5:du Championnat Manche Est Équipages IRC-UNCL 2018 et du Championnat de Baie de Seine et par les instructions de courses disponibles à l'inscription.

3-PUBLICITE

3.1:Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3.2:Les organisateurs se réservent les droits relatifs aux photos, films ou vidéos qui seraient pris durant l'épreuve.

4-ADMISSIBILITÉ et INSCRIPTIONS

4.1:L'épreuve est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale.

L'épreuve est ouverte aux croiseurs disposant d'un certificat IRC ou OSIRIS Habitable à jour 2018.Groupe net : 10 minimum.

Les sports boat: classe « L » devront respecter leurs règles de classes respectives.

4.2:Répartition des flottes:

La répartition pourra, sous toutes réserves, être la suivante:

Jauge IRC:

*flotte IRC 1:rating supérieur ou égal à 1.010

*flotte IRC 2:rating inférieur à 1.010

Jauge OSIRIS :

*flotte OSIRIS 1:groupe net de 10 à 19.9

*flotte OSIRIS 2:groupe net supérieur ou égal à 20

Note: Le nombre d'inscrits par flotte de bateaux déterminera la répartition des concurrents.

Sports boat:

*une seule flotte sera constituée.

4.3:Sécurité:

Les croiseurs IRC et OSIRIS, les sports boat devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (- 6 milles).

4.4:Équipage:

Chaque bateau (IRC-OSIRIS-Sports Boat) devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes Modification IRC règle 22.4.2 : Le nombre maximum d'équipiers présents à bord est indiqué dans le tableau ci dessous. Il n'y a pas de limite de poids.

Nombre d'équipiers imprimé sur le certificat	Equipage autorisé
Jusqu'à 10	Le nombre d'équipiers du certificat plus 1
11 et plus	Le nombre d'équipiers du certificat plus 2

L'équipage de chaque bateau doit être conforme aux règles de classe ou de jauge IRC.

4.5:Inscriptions:

Une pré inscription sans engagement sera possible sur le site de l'épreuve.

Les concurrents devront s'inscrire en complétant la fiche jointe ou à télécharger sur le site : www.gpdocksvauban.fr et en l'envoyant accompagnée des frais d'inscription requis au SNPH :

avant le SAMEDI 26 mai 2018 (tarif normal) au delà les droits d'inscription seront majorés.

Confirmation des inscriptions au SNPH le samedi 2 juin de 09h à 12h : présentation :

- des licences 2018

-d'un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la voile en compétition ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- de la carte d'identité OSIRIS habitables ou du certificat IRC pour les croiseurs.

4.6:Droits à payer: Avant le Samedi 26 mai 2018

Open 5.70: 30 euros

Pour toutes les autres flottes : 60 euros

Après le samedi 26 mai :90 euros pour toutes les flottes

Ces droits comprennent la participation au Grand Prix SNPH, le cocktail offert au club house du SNPH, le pot de clôture, la remise des prix et la gratuité portuaire selon le barème indiqué au chapitre : 8.

5-PROGRAMME:

5-1:Parcours:

2 ronds:

Rond A:Voiliers croiseurs Osiris Habitable et IRC

Rond B:Sports boat

Des parcours bananes, banana-côtiers ou côtiers seront donnés en fonction des flottes et des circonstances.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes IRC/OSIRIS et du nombre d'inscrits par flotte.

5-2: Horaires:

*Vendredi 1 juin: 12h00-16h00:grutage et mise à l'eau des sports boat.

*Samedi 2 juin: 12h30 briefing, 14h00: 1er signal d'avertissement, à partir de 19h30 cocktail du SNPH.

*Dimanche 3 juin: 9h00 briefing, 10h00 1er signal d'avertissement, 18h30 remise des prix.

5-3:Jauge:

Chaque Croiseur devra présenter un certificat de jauge Osiris Habitables ou IRC valide 2018.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier sa conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

6-INSTRUCTIONS de COURSE-PARCOURS

les instructions et les annexes éventuelles et les parcours côtiers possibles seront remis à la confirmation des inscriptions le samedi 2 juin de 9h à 12h.

Les bateaux extérieurs au port du Havre et ne pouvant être présents à la confirmation des inscriptions et au briefing de 12h30 le samedi 2 juin devront signaler leur présence et leur intention de courir en se présentant au bateau comité et en le contactant par VHF(canal 77).Ces bateaux devront obligatoirement avoir remis au SNPH leur fiche d'inscription et réglés les droits d'inscription avant la mise à disposition.

Ces voiliers recevront par emails les instructions de course le vendredi 1 juin au soir, les annexes éventuelles leur seront données sur la zone de départ.

7-CLASSEMENT

7-1: L'épreuve est validée si au moins une course est courue et validée.

Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps pour la jauge IRC.

Temps sur temps sans application du CVL pour la jauge Osiris Habitable.

Le système de points « à minima »s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans les courses validées:

Pour les Sports Boat:1 manche pourra être retirée pour 5 courses courues et validées ,2 manches pour 9 courses courues et validées.

Pour croiseurs IRC et OSIRIS:1 manche pourra être retirée pour 4 courses courues et validées.

7-2 : Trois classements généraux seront établis : flotte IRC, flotte OSIRIS 1 et 2, et flotte SPORTS BOAT.

Selon le nombre de bateaux IRC et OSIRIS engagés à l'issue des inscriptions, l'organisation se réserve le droit d'établir plusieurs groupes de classement.

Le Grand Prix SNPH comptant pour le championnat Manche Est Équipages IRC-UNCL, un sous classement sera effectué et communiqué à l'UNCL en conformité aux règles de classement de l'UNCL.

Le Grand Prix SNPH comptant pour le championnat de Baie de Seine, un sous classement sera effectué en conformité aux règles de classement du Championnat de Baie de Seine.

Flotte sports boat: pour chaque classe monotype représentée par au moins 7 bateaux, un classement sera extrait du classement général.

7-3: Le Grand Prix SNPH fait partie intégrante:

*Du Championnat Manche Est Équipages IRC-UNCL 2018.

*Du Championnat de Baie de Seine.

8-GRUTAGE et GRATUITE PORTUAIRE

Grutage au tarif de 30 euros le mouvement avec la potence le vendredi 1 juin de 12h à 16 h sur réservation uniquement ,réservation à effectuer au SNPH avant le samedi 26 mai et gratuité portuaire de 7 nuits(à répartir avant, pendant ou après l'épreuve) pour les voiliers extérieurs arrivant par la mer et de 3 nuits pour les voiliers arrivant sur remorque (parking remorque gratuit):réservation avant le 26 mai: gpdocksvauban@gmail.com

9-DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates avant, pendant qu'après la régates.

10-INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sport Nautique et Plaisance du Havre -Quai Éric Tabarly -76600- Le Havre - snph@snph.org – 02 35 21 01 41

Grand Prix SNPH: haysolivier22@gmail.com et site: www.gpdocksvauban.fr

